

1 Identification du produit et de l'entreprise

Identifiant produit	Gel ActiClean™
N° CAS	Nettoyant pour vitres
Restrictions recommandées	Aucun connu
Informations sur le fabricant	Trojan Technologies 3020 Gore Road London, ON N5V 4T7 CA Téléphone: 519-457-3400 Téléphone: 888-220-6118
CANUTEC	Téléphone: 613-996-6666

2 Identification des dangers

Dangers physiques	Non classifié
Dangers pour la santé	Non classifié
Dangers environnementaux	Non classifié
Dangers définis par WHMIS 2015	
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune
Mot de secours	Aucune
Déclaration de danger	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.
Déclaration de précaution	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Réponse	Se laver les mains avant la manipulation.
Stockage	Entreposer à distance des matériaux incompatibles.
Élimination	Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences des autorités locales.
WHMIS 2015 : Dangers pour la santé non classifiés (HHNOC)	Aucun connu
WHMIS 2015 : Dangers physiques non classifiés (PHNOC)	Aucun connu
Dangers non classifiés (HNOC)	Aucun connu
Informations supplémentaires	Aucune

3 Composition / Information sur les composants

Commentaires sur la composition du mélange	Ce produit est considéré comme non dangereux d'après les critères du WHMIS/OSHA.
---	--

4 Premiers secours

Inhalation	Si les symptômes se développent, déplacer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, demander un avis médical.
Contact avec la peau	Rincer à l'eau froide. Laver au savon et à l'eau. Demander un avis médical si l'irritation persiste.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer délicatement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact après 5 minutes puis continuer à rincer les yeux.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la victime de se pencher en avant pour éviter tout risque d'aspiration. Ne jamais rien faire avaler à la victime si elle est inconsciente ou convulsive.
Principaux symptômes/effets, aigus et retardés	Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Indication du besoin d'avis médical immédiat et d'un traitement spécial	Traiter le patient en fonction des symptômes.
Informations générales	Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette et la FDS si possible). Assurez-vous que le personnel médical est conscient du matériel impliqué et prend des précautions pour se protéger. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5 Lutte contre l'incendie

Agent d'extinction adapté	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agent d'extinction non adapté	Ne pas utiliser de jet d'eau comme extincteur car ceci propagerait le feu.
Dangers spécifiques provenant du produit chimique	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipement de protection spécial et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets en cas d'incendie.
Équipement/instructions de lutte contre les incendies	Déplacer les contenants de la zone de l'incendie si ceci est possible sans risque.
Méthodes spécifiques	Utiliser des procédures standard de lutte contre l'incendie et prendre en compte les dangers des autres matériaux impliqués.
Risques généraux d'incendie	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion.
Produits de combustion dangereux	Peut inclure et ne se limite pas à : oxydes de carbone.

6 Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Garder éloigner tout personnel non utile. Pour la protection individuelle, consulter la Section 8 .
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	<p>Déversements importants : arrêter le flux de matériau si ce n'est pas risqué. Endiguer le matériau répandu si ceci est possible. Couvrir d'un film plastique afin d'éviter toute propagation. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des récipients. Suite à la récupération du produit, rincer la surface à l'eau.</p> <p>Petits déversements : essuyer avec un matériau absorbant (tissu, laine). Nettoyer soigneusement la surface afin de retirer toute contamination résiduelle.</p>
Précautions environnementales	Ne jamais remettre les déversements dans les récipients d'origine pour les réutiliser. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13 .

7 Manipulation et stockage

Précautions pour une manipulation sûre	Se laver soigneusement les mains après la manipulation. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle dans la manipulation de ce matériel. Ne jamais manger ou boire pendant l'utilisation.
Conditions d'entreposage sûr, y compris toutes incompatibilités	Stocker dans un récipient d'origine correctement fermé. Entreposer à distance des matériaux incompatibles (consulter la Section 10). Tenir hors de la portée des enfants.

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	Aucune limite d'exposition observée pour les ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles techniques appropriés	Mettre en œuvre une bonne ventilation générale (typiquement 10 changements d'air par heure). Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Si cela est applicable, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatiques pour maintenir les niveaux des substances en suspension en-deçà des limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été établie, maintenir les niveaux des substances en suspension à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle, protection des yeux / du visage	
Protection des yeux et du visage	Porter des lunettes de sécurité avec des protections latérales (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau :	
Protection des mains	Gants de protection. Vérifier en premier lieu avec un fournisseur réputé.
Autre	Porter des vêtements de protection adaptés. Selon les exigences du code de l'employeur.
Protection respiratoire	Normalement non requis.
Risques thermiques	Non applicable
Considérations générales concernant l'hygiène	Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver les mains après avoir utilisé le matériau et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection afin de retirer tout contaminant. Ne jamais manger ou boire pendant l'utilisation.

9 Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Gel
État physique	Liquide
Forme	Gel
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Sans odeur
Seuil d'odeur	Non disponible
pH	1
Point de fusion / congélation	-5° C (23° F)
Point d'ébullition initial	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'écoulement	Non disponible
Densité	1,1
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible
Point d'ignition	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable

Limites d'explosion supérieure/inférieure	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité(s)	Non disponible
Température d'auto-ignition	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Visqueux
Autres informations :	
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit violemment en présence de substances alcalines fortes. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants forts.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Non corrosif pour l'acier SAE 1020 ou l'aluminium non plaqué selon les données de test (Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU, Partie III, Section 37.1 -Corrosion des métaux). Peut réagir avec des métaux doux comme l'aluminium et le zinc pour produire de l'hydrogène gazeux inflammable, des produits caustiques et du plomb.
Produits de décomposition dangereux	Peut inclure et ne se limite pas à : oxydes de carbone.

11 Informations toxicologiques

Voies d'exposition	Contact avec les yeux et la peau, inhalation, ingestion.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Théoriquement un risque léger en cas d'ingestion. Peut provoquer une détresse gastrique, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Des blessures ne sont pas connues ou attendues lors d'un usage normal.
Contact avec la peau	Non corrosif ou irritant pour la peau d'après les données des tests. Aucun effet néfaste n'est prévu en cas de contact avec la peau.
Contact avec les yeux	Non corrosif ou irritant pour les yeux d'après les données des tests.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aigue	Non disponible
Corrosion/irritation de la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Minutes d'exposition	Non disponible
Valeur d'érythème	Non disponible
Valeur d'œdème	Non disponible
Domages graves aux yeux/irritation des yeux	Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Valeur d'opacité de la cornée	Non disponible

Valeur de lésion de l'iris	Non disponible
Valeur de rougissement conjonctival	Non disponible
Jours de récupération	Non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit n'est pas présumé causer une sensibilisation cutanée.
Mutagénicité	Aucune donnée n'indique que le produit ou des composants présents à plus de 0,1 % sont mutagènes ou géotoxiques.
Cancérogénicité	
US - Proposition 65 de la Californie - CRT : Date de mise sur la liste/Substance cancérigène	Silice cristalline (CAS 14808-60-7)
US. OSHA Substances spécifiquement réglementées (29 CFR 1910.1001-1050)	Non répertorié
Toxicité pour la reproduction	Ce produit n'est pas présumé causer d'effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Non disponible
Toxicité spécifique sur les organes cibles (exposition unique)	Non classifié
Toxicité spécifique sur les organes cibles (exposition répétée)	Non classifié
Risque d'aspiration	Aucun risque d'aspiration.

12 Informations écologiques

Écotoxicité	Non disponible
Persistance et dégradabilité	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation	
Mobilité dans le sol	Non disponible
Mobilité en général	Non disponible
Autres effets néfastes	Non disponible

13 Information sur l'élimination

Instructions d'élimination	Collecter et récupérer ou éliminer dans des récipients étanches sur un site d'élimination des déchets sous licence. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.
Réglementations locales sur l'élimination	Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Le code des déchets doit être discuté entre l'utilisateur, le producteur et la société d'élimination des déchets.
Déchets de résidus / produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Les récipients ou bâches vides peuvent conserver certains résidus de produit. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre (voir : Instructions d'élimination).
Emballage contaminé	Les récipients vides pouvant conserver certains résidus de produit, suivre les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les récipients vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour recyclage ou élimination.

14 Informations de transport

Transport de marchandises dangereuses (TDG) Preuve de classification Conformément à la Partie 2.2.1 (SOR/2014-152) des réglementations du Transport de marchandises dangereuses, nous certifions que la classification de ce produit est correcte à la date de publication de la FDS.

Département du transport (DOT) des États-Unis

Non réglementé comme une matière dangereuse.

Transport de marchandises dangereuses (TDG- Canada)

Non réglementé comme une matière dangereuse.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales canadiennes Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du HPR et la FDS contient tous les renseignements exigés par le HPR.

Canada DSL Substances du Défi : Substance répertoriée

Silice cristalline (CAS 14808-60-7) Répertorié

Liste du contrôle à l'exportation (CEPA 1999, Calendrier 3) Non répertorié

Gaz à effet de serre Non répertorié

Règlement sur les précurseurs Non réglementé

Classifications WHMIS 2015 Non applicable

Réglementations fédérales américaines

TSCA Section 12 (b) Notification d'exportation (40 CFR 707, Subpt. D) Non réglementé

Liste CERCLA des substances dangereuses (40 CFR 302.4)

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Répertorié

US. OSHA Substances spécifiquement réglementées (29 CFR 1910.1001-1050) Non répertorié

Loi de 1986 sur les modifications du Superfund et la réautorisation (SARA)

Catégories de risque

Risque immédiat - Non

Risque retardé - Non

Risque d'incendie - Non

Risque de pression - Non

Risque de réactivité - Non

SARA 302 Substance extrêmement dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (signalement de TRI) Non réglementé

Autres réglementations fédérales

Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP) Non réglementé

Loi sur la qualité de l'air (CAA) Section 112 (r) Prévention des rejets accidentels (40 CFR 68.130) Non réglementé

Règlementation des états US

Règlementation des états US

US - California Hazardous Substances (Directeur) : Substance répertoriée

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Répertorié

US - Illinois Chemical Safety Act : Substance répertoriée

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Répertorié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US - Rapport de déversement en Louisiane : Substance répertoriée

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Répertorié

US - Minnesota Haz Subs : Substance répertoriée

Silice cristalline (CAS 14808-60-7) Répertorié

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Répertorié

Urée (CAS 57-13-6) Répertorié

US - New Jersey RTK - Substances : Substance répertoriée

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

US - Niveaux de dépistage des effets au Texas : Substance répertoriée

Silice cristalline (CAS 14808-60-7) Répertorié

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Répertorié

Urée (CAS 57-13-6) Répertorié

US. RTK du Massachusetts - Liste des substances

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act

Non réglementé

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Law

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

US. Rhode Island RTK

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

US. Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit peut contenir un produit chimique connu par l'État de Californie pour causer le cancer.

US - Proposition 65 de la Californie - CRT : Date de mise sur la liste/Substance cancérigène

Silice cristalline (CAS 14808-60-7) Répertorié : 1er octobre 1988

Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (DSL)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (NDSL)	Non
États-Unis et Porto Rico	Toxic Substances Control Act (TSCA)	Oui

* Un « Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire administrées par le(s) pays.

16. Autres informations

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la fiche ont été rédigées en fonction des meilleures connaissances et expériences disponibles actuellement. Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources considérées comme techniquement précises et fiables. Bien que tous les efforts aient été déployés pour assurer la divulgation complète des dangers du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et sont indiquées ainsi. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit échappent au contrôle du fournisseur, il est supposé que les utilisateurs de ce matériel ont reçu une formation complète conformément aux exigences de toutes les lois et de tous les règlements applicables. Aucune garantie, explicite ou implicite, n'est faite et le fournisseur ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dommages consécutifs qui pourraient résulter de l'utilisation ou de la confiance en toute information contenue dans ce document.

Code NFPA

(Santé : 1)
 (Inflammabilité : 0)
 (Réactivité : 0)

Date de publication

22 janvier 2018

N° de version

01

Date effective

22 avril 2025

Préparé par

Personnel du fabricant

Autres informations

Pour une FDS mise à jour, veuillez contacter le fournisseur/fabricant figurant sur la première page du document.

LÉGENDE	
Grave	4
Sérieux	3
Modéré	2
Léger	1
Minime	0

